

# FAQS : Sur le virus Influenza – vaccination influenza

## **Testez vos connaissances !**

### **\* Idée reçue n°1 : Le vaccin antigrippal est coûteux pour le personnel soignant : Faux, il est gratuit**

Le vaccin antigrippal est proposé à l'ensemble du personnel hospitalier des institutions de soins et ce, gratuitement. Les modalités de délivrance du vaccin sont déterminées selon chaque politique institutionnelle, mais il ne sera jamais facturé au sein du réseau PHARE.

### **\* Idée reçue n°2 : Quelle est la différence entre le vaccin classique tel que « Influvac Tetra » et le vaccin « Efluelda » ?**

En Mars 2024, L'OMS (Organisation mondiale de la santé) et EMA (European Medicines Agency) ont publiés leurs recommandations sur la composition du vaccin antigrippal pour la saison hivernale 2024-2025.

En Belgique, seuls les vaccins quadrivalents seront disponibles pour la saison 2024-2025.

Le vaccin « classique » tel que « Influvac Tetra » est un vaccin quadrivalent à dose normale (15µg d'antigène). Il est indiqué dans la prévention de la grippe à partir de l'âge de 6 mois.

Le vaccin « Efluelda » est un vaccin quadrivalent à haute dose (60µg d'antigène). Ce vaccin contient 60µg d'antigène par souche grippale, au lieu de 15µg d'antigène présent dans le vaccin « classique » à dose « standard ». Le vaccin à haute dose est indiqué dans la prévention de la grippe chez les adultes âgés de 60 ans et plus.

Le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) n'est pas favorable à l'utilisation universelle du vaccin fortement dosé par rapport aux vaccins classiques, mais recommande que le médecin et le patient choisissent ensemble le vaccin fortement dosé sur une base individuelle et en tenant compte des critères de remboursement de l'INAMI.

A savoir, l'INAMI ne rembourse « Efluelda » que pour les bénéficiaires âgés de 65 ans et plus résidant en institution et pour les bénéficiaires âgés de 75 ans et plus, non résidant en institution si le médecin estime qu'un vaccin à haute dose est nécessaire.

### **\* Idée reçue n°3 : Seul mon médecin traitant peut me prescrire et m'administrer le vaccin antigrippal : Faux**

En se référant à notre enquête 2024, la majorité des soignants de PHARE se vaccinent au sein de leur hôpital selon les modalités organisationnelles de chaque institution (permanence vaccinale, entre collègue du service, tour mobile avec un chariot par l'infirmier hygiéniste, ...)

Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2023, le pharmacien formé à la vaccination est habilité à administrer le vaccin contre la grippe.

L'accessibilité auprès de ce groupe de professionnel permet d'apporter un soutien complémentaire aux campagnes de vaccination.

**\*Idée reçue n°4 : Jusqu'à quand puis-je faire le vaccin antigrippal ?**

La vaccination se fait de préférence entre mi-octobre et mi-décembre. Toutefois, elle reste utile jusqu'au pic épidémique. La date du franchissement du pic épidémique est généralement communiquée par les grands médias d'informations nationale et l'émergence de l'épidémie peut être suivie sur le lien suivant : <https://www.sciensano.be/fr/sujets-sante/influenza/chiffres>

Nous considérons que le pic épidémique est atteint, lorsque le taux de positivité pour la grippe est supérieur à 20% et que le nombre de consultations liées à un syndrome grippal est supérieur au seuil épidémique pendant au moins 2 semaines consécutives. En Belgique, le seuil épidémique est d'environ 140 consultations pour 100 000 habitants par semaine.

**\* Idée reçue n°5 : Les effets indésirables liés à l'administration du vaccin antigrippal sont mineurs ?**

**Vrai**

Les effets indésirables des vaccins sont connus et **il est bien plus dangereux d'avoir la grippe que de se faire vacciner.**

La plupart des effets secondaires sont transitoires et bénins (5 à 10% des personnes vaccinées). Il s'agit notamment d'une douleur transitoire au site d'injection, une rougeur et un gonflement de la zone, une légère fièvre (parfois liée à un autre virus), des courbatures et des maux de tête (réaction immunitaire). Pour les personnes ayant une phobie des aiguilles, il est possible de présenter des vertiges avant l'injection du vaccin.

Les douleurs ou une petite fièvre sont des réactions normales du système immunitaire au vaccin ; elles ne durent en général qu'un à deux jours.

Le risque de survenue d'effets secondaires graves liés au vaccin est très rare. Le syndrome de Guillain Barré (1 personne sur un million) reste statistiquement très inférieur au risque de complications graves, directement liées à la survenue de la grippe elle-même (dont le syndrome de Guillain Barré !).

**\* Idée reçue n°6 : Le vaccin peut me transmettre la grippe : Faux**

Le vaccin utilisé en Belgique ne contient pas de particules virales actives. Le virus est inactivé et fragmenté lors de la préparation du vaccin. **Il ne peut donc en aucun cas, causer la maladie.**

**\* Idée reçue n°7 : La vaccination antigrippale doit se refaire chaque année afin de maintenir une réponse immunitaire efficace ? Vrai**

La composition du vaccin contre la grippe saisonnière est actualisée tous les ans car les virus circulants chaque année peuvent être différents et donc notre réponse immunitaire héritée du virus précédent peut être INEFFICACE.

Le vaccin ne protège pas de façon continue, ni de façon complète. L'efficacité du vaccin dépend aussi de la qualité de la réponse immunitaire de la personne vaccinée, et celle-ci diminue au cours du temps.

Ainsi, même si vous avez été vacciné l'année dernière, vous n'êtes pas protégé cette année. Il est donc nécessaire de se faire vacciner chaque année contre la grippe saisonnière pour être protégé au mieux.

**\* Idée reçue n°8 : Le vaccin antigrippal me protège à 100% : Faux**

La vaccination réduit de façon très significative le risque de développer la grippe mais n'assure pas une protection à 100%. Il n'est pas possible d'attribuer pour chaque saison grippale une valeur exacte d'efficacité de la vaccination. En tenant compte des différents facteurs, on estime l'efficacité du vaccin autour de 50 à 60%.

L'un des soucis, est que l'efficacité du vaccin est moindre chez les personnes à risque, notamment pour les personnes âgées ou les personnes atteintes de maladies chroniques. En effet, la qualité de la réponse immunitaire diminue avec l'âge. A savoir, il y a 85% de réponse immunitaire chez les personnes de moins de 60 ans et entre 25 et 50% de réponse immunitaire chez les personnes âgées de 60 ans et +.

Une méta-analyse récente montre une diminution de 30% de risque de décès dans la population vaccinée.

Ainsi, selon les épidémiologistes français (Bonmarin , Vaccine 2015), une couverture de 50% de la population permettrait d'éviter 2000 décès par an , chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

Attention : l'efficacité incomplète du vaccin nécessite une stratégie complémentaire :

- La vaccination COCOON qui permet de protéger les personnes à risque en vaccinant leur entourage
- Le respect des règles d'hygiène essentielles (gestes barrières) contribue aussi partiellement à la réduction de la transmission de la grippe. Aucune dispense à prendre pour l'application de ces précautions.

**\* Idée reçue n°9 : La vaccination est inutile car je n'ai jamais été malade de la grippe. Mon système immunitaire me protège, je n'ai pas besoin du vaccin : Faux**

La vaccination, tout comme la maladie, provoque dans le corps une réaction de défense. Elle permet à l'organisme de se construire une mémoire immunologique contre un agent pathogène donné.

Certaines personnes infectées par le virus Influenza n'ont que peu ou pas de symptômes, et la maladie peut alors passer inaperçue. De plus, certains individus attrapent plus facilement la grippe que d'autres. Cependant, l'immunité contre la grippe ne protège pas complètement, parce que les virus subissent en permanence des mutations et parce que la réponse immunitaire diminue au cours du temps et n'est pas toujours efficace sur les souches épidémiques des années ultérieures.

Tout le monde peut donc attraper la grippe tôt ou tard et ne pas avoir eu la grippe l'année précédente ne protège pas et ne dispense pas de faire le vaccin ! Il s'agit de diminuer la transmission du virus auprès des personnes à risque.

Le vaccin permet de stimuler la production d'anticorps dans les **14 jours** suivant l'injection. Endéans ce laps de temps, si vous êtes en contact avec le virus de la grippe, il est possible que vous attrapiez la grippe. Il est donc nécessaire de se faire vacciner à temps.

Attention, le taux d'anticorps induit par la vaccination diminue fortement après **6 mois**.

Au fond, par rapport au vaccin qui est dirigé contre les souches attendues, le système immunitaire a « une guerre de retard ».

**\* Idée reçue n°10 : Je ne suis pas cliniquement malade, je n'ai pas de risque de transmettre la grippe à mes patients ou à mon entourage. Vrai - Faux**

La grippe est une maladie **très contagieuse**. Elle peut se transmettre 24 à 48h avant l'apparition des symptômes. Si vous avez un contact étroit avec une personne ayant la grippe, vous avez 20 à 50% de chance de l'attraper.

Elle se transmet par la toux et l'éternuement de personnes malades mais également au contact de surfaces contaminées (les mains, les mouchoirs utilisés ...).

Par contre, il est vrai que les personnes symptomatiques sont plus contagieuses.

**\* Idée reçue n°11 : Je ne fais pas partie d'un groupe à risque, pour quelles raisons, devrais-je me faire vacciner ?**

En tant qu'individu en bonne santé, le vaccin n'aide pas seulement à éviter d'attraper la grippe, il vous aide à ne pas la propager. Le vaccin de la grippe ne garantit pas que vous ne l'attrapiez pas mais il augmente grandement les chances d'éviter la maladie et donc, d'être très contagieux. En vous faisant vacciner, vous évitez de transmettre le virus aux personnes plus fragiles qui vous entourent et qui sont vulnérables (tout-petits, personnes âgées, ou atteintes de maladie chronique).

Toutes les personnes travaillant dans un hôpital, un établissement de soins de longue durée devraient se faire vacciner chaque année (Recommandations OMS et CSS). Les parents et les frères et sœurs des enfants à risque, des personnes âgées et fragiles devraient également recevoir le vaccin contre la grippe.

Il s'agit de mettre en place le principe de la vaccination « COCOON » dont le but est de diminuer le risque de transmission aux personnes à risque. En vaccinant des personnes qui ont peu de risque d'être gravement malade et disposant d'une bonne réponse immunitaire, on diminue la transmission du virus aux personnes à haut risque de formes sévères qui eux, ont un faible taux de réponse immunitaire.

Au-delà de se protéger soi-même, la vaccination permet de protéger les patients, les proches et les familles les plus vulnérables et à risque. C'est un acte altruiste.

**\* Idée reçue n°12 : Quels sont les gestes barrières pour éviter la transmission de la grippe à mon entourage ?**

Le virus de la grippe se transmet par l'inhalation de gouttelettes, par contacts directs des mains sur les muqueuses (la bouche, le nez ou les yeux) ou par l'intermédiaire de l'environnement (mouchoirs, surfaces contaminées, etc).

Certains gestes dits « barrières » permettent de réduire de façon complémentaire le risque de transmission de la maladie.

Il s'agit notamment :

- ❖ D'évitez les contacts directs entre le malade et les personnes à risque.
- ❖ Gardez une distance d'au moins 1,5 m
- ❖ Aérez les pièces de vie commune
- ❖ Se lavez les mains au moins 30 secondes et se désinfecter les mains avec une solution hydroalcoolique après avoir éternué, toussé ou après un contact direct avec une personne malade.

- ❖ Evitez de se toucher les yeux, le nez ou la bouche
- ❖ Eternuez et tousser dans un mouchoir en papier jetable ou à défaut dans le creux du coude
- ❖ Selon les recommandations du médecin ou du pharmacien, porter un masque chirurgical ou si vous présentez des symptômes grippaux.

**\* Idée reçue n°13 : Si je respecte les gestes barrières, je n'ai pas besoin de me faire vacciner. Faux**

Le respect des gestes barrières ne dispense pas de la vaccination. Les gestes barrières sont souvent difficiles à respecter et la vaccination apporte une protection supplémentaire. Quotidiennement, les individus peuvent être en contact avec des personnes qui sont en train d'attraper la grippe et qui sont non symptomatiques, alors que déjà contagieux. Il est donc possible de transmettre la grippe aux personnes à risque sans le savoir.

**\* Idée reçue n°14 : Quel est le bénéfice personnel et sociétal de se faire vacciner contre la grippe ?**

Des études scientifiques mettent en évidence que dans un environnement dans lequel de nombreux individus travaillent ou se côtoient (écoles, hôpitaux, homes pour personnes âgées, milieux de travail ...), le nombre de malades de la grippe est élevé chaque année. Il est démontré que dans les institutions et les pays dans lesquels la couverture vaccinale est étendue, et ou d'autres mesures de prévention ont été adoptées pour éviter la transmission de ce virus, le nombre de complications dues à la grippe a pu être **nettement** diminué.

Le coût sociétal lié aux arrêts de travail en période épidémique est important (exemple : 3,2 billions de dollars aux USA). Il est préférable que tout le monde soit présent sur le front en période grippale plutôt que de devoir faire le travail pour deux, parce que son collègue à la grippe ...

Merci de votre lecture

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Equipe HOST : Vilain Geneviève 0474/89 61 22 - Lejeune Mathieu 0477/35 02 33-

Documents de référence :

Sites : OMS – SCIENSANO - AVIQ- CDC – Influenza.be - Office fédéral suisse de la SANTE PUBLIQUE – World Health Organisation .